

3 questions clés sur l'HAD

L'HAD peut-elle assurer l'ensemble des soins complexes liés à la multiplicité des effets de la maladie ?

OUI L'HAD est le seul acteur qui réunit l'ensemble des professionnels spécialisés au domicile du patient tout en réalisant les soins. À titre d'exemple, certains troubles de la déglutition justifient un soutien nutritionnel et/ou une nutrition artificielle qui sont mis en œuvre avec l'intervention d'un diététicien et l'appui de référents, spécialistes de la pathologie. De même, les soins de nursing ou encore la réadaptation neurologique à domicile (kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie, appareillage, aménagement du domicile) sont coordonnés et réalisés par l'HAD.

L'HAD peut-elle intervenir lorsque le patient est hébergé en établissement social ou médico-social ?

OUI L'HAD peut également intervenir dans les établissements sociaux et médico-sociaux, où l'HAD réalisera les soins en coordination avec les équipes de l'établissement. Les patients atteints de maladies neurodégénératives évolutives peuvent aussi bénéficier d'évaluations anticipées par un professionnel de l'HAD afin de prévoir et anticiper une prise en charge future en cas d'aggravation, et éviter un transfert hospitalier inapproprié.

L'HAD prend-elle en charge des patients sortant de l'hôpital ?

OUI Les suites d'épisodes aigus de décompensations peuvent également être assurées par l'HAD, permettant ainsi un retour précoce sur le lieu de vie et la limitation des effets indésirables de l'hospitalisation en court séjour chez ces patients.

Le saviez-vous ?

24h/24 et 7j/7

Continuité des soins assurée par l'équipe de l'HAD en complémentarité avec l'équipe de neurologie et de rééducation

Plus de 500 000

journées pour maladies neurodégénératives réalisées par l'HAD chaque année

Les établissements d'HAD sont des établissements de santé



100 %

des soins sont pris en charge par l'Assurance maladie et la complémentaire santé

La FNEHAD (Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile) est la seule fédération hospitalière dédiée à l'hospitalisation à domicile (HAD).

Elle regroupe plus de 250 établissements d'HAD installés sur l'ensemble du territoire, quel que soit leur statut juridique. Ces structures réalisent plus de 90 % des journées d'hospitalisation à domicile.

POUR TROUVER UN ÉTABLISSEMENT D'HAD PRÈS DE CHEZ VOUS :

www.fnehad.fr

FNEHAD

14 rue des Reculettes
75013 Paris
Tél. : 01 55 43 09 09
contact@fnehad.fr

www.fnehad.fr

 @fnehad_info

HAD

La prise en charge des maladies neurodégénératives (MND) en hospitalisation à domicile

HD
FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS
D'HOSPITALISATION
À DOMICILE

L'hospitalisation à domicile en 3 questions

Qu'est-ce que l'HAD ?

→ L'hospitalisation à domicile (HAD) **permet d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation avec hébergement**. Elle concerne des **personnes de tous âges** atteintes de **pathologies aiguës ou chroniques**, souvent multiples, évolutives et/ou instables.

→ Grâce à une équipe pluridisciplinaire, l'HAD assure, au domicile du patient, une **coordination de soins complexes 24h/24 et 7j/7**.

Quels professionnels en HAD ?

→ L'HAD assure la **coordination et réalise les soins**, en lien avec l'équipe hospitalière de neurologie et les équipes de rééducation.

→ L'équipe est composée de **soignants**, notamment médecins, infirmiers, aides-soignants, professionnels de rééducation-réadaptation (**masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, diététiciens, psychomotriciens, etc.**)

et de professionnels de l'accompagnement psychosocial. Sa pluridisciplinarité permet de s'adapter à la complexité et à l'évolutivité des patients atteints de maladies neurodégénératives.

Quelle organisation pour les médicaments et les dispositifs médicaux ?

→ L'établissement d'HAD est responsable du circuit du médicament. L'HAD s'approvisionne soit par le biais d'une PUI (pharmacie à usage intérieur) soit auprès des pharmacies d'officine.

→ L'hospitalisation à domicile est **la seule offre de soins permettant l'administration de médicaments de la réserve hospitalière** au domicile et en établissements sociaux et médico-sociaux. C'est l'HAD qui organise la livraison des thérapeutiques et la mise en place du matériel médical nécessaire à la prise en charge du patient.

Comment intervient l'HAD ?



Étape 1 Indications d'HAD

Lors des phases de transition, de complications aiguës ou de phases avancées de la maladie :

- administration de traitements par voie intraveineuse ou sous-cutanée de la réserve hospitalière lors des poussées de la maladie ou en phase d'entretien (ex. : injection d'anticorps monoclonaux) ;
- réfection de pansements lors d'escarres ;
- intensification de la réadaptation à domicile ;
- introduction de traitements de suppléance (nutrition entérale, ventilation, etc.) ;
- besoin d'accompagner une dépendance entraînant une charge en soins lourde ;
- soins palliatifs.



Étape 3 Évaluation par l'équipe de coordination de l'HAD

de l'éligibilité du patient, de ses besoins et de ceux de son entourage et organisation de la mise en œuvre de la prise en charge.

Étape 4 Définition du projet thérapeutique

et organisation des soins en lien avec l'équipe de neurologie, de rééducation, de soins palliatifs et/ou de gériatrie selon les besoins, le médecin traitant, le patient et son entourage.

Étape 5 Organisation des soins

Planification des soins, coordonnés par l'HAD, et fourniture du matériel et des médicaments.



Étape 2 Prescription de l'HAD

par le médecin spécialiste (neurologue, gériatre, rééducateur, pneumologue...) ou le médecin traitant, en accord avec le patient et son entourage.



Étape 6 Réévaluation et ajustements réguliers

tout au long de la prise en charge avec l'équipe de neurologie et de rééducation, jusqu'à la sortie du patient (relais à domicile, transfert en hospitalisation avec hébergement ou décès).



QU'APPORTE L'HAD POUR LE PATIENT ET SON ENTOURAGE ?

→ **Permettre au patient de vivre dans son lieu de vie**, auprès de ses proches, **voire de travailler aussi normalement que possible** (perfusions injectées à domicile par exemple).

→ **Bénéficier d'un accompagnement adapté à l'évolutivité de la maladie** grâce aux équipes de rééducation spécialisées en HAD et ce jusqu'à la fin de vie.

→ **Évaluer et soulager la douleur** et les symptômes inconfortables par une équipe spécialisée et limiter la fatigue liée au transport à l'hôpital.

Un accompagnement psycho-social du patient et de l'aidant

Identifier les besoins des patients et des aidants et leur proposer un accompagnement psychosocial adapté.

À NOTER

Les maladies neurodégénératives comprennent la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson, la sclérose en plaques, la sclérose latérale amyotrophique, ainsi que toutes les maladies et démences apparentées.